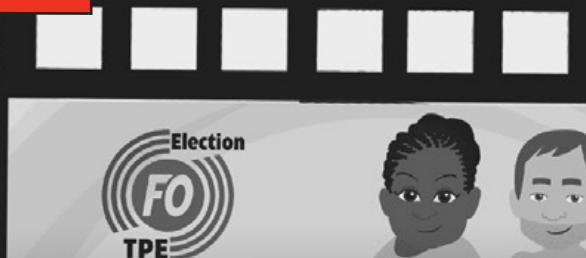


# NOTRE MOT À DIRE

## LE JOURNAL DE LA FÉDÉRATION FEETS

*Équipement Environnement Transports Services*

### TRÈS PETITES ENTREPRISES, TRÈS GRANDE ÉLECTION



#### Sommaire

- P.2 EDITO
- P.3 Combustibles
- P.4 Transport fluvial

- P.5 Nettoyage Propreté
- P.6 Ports de plaisance
- P.7 Blanchisserie

- P.8 3D
- P.9 Pêche professionnelle
- P.10 Pêche de loisir

Pêche de loisir

**FO CONTINUE DE SE BATTRE POUR  
GARANTIR UNE JUSTE  
RECONNAISSANCE DES  
COMPÉTENCES ET UN SALAIRE  
DIGNE POUR L'ENSEMBLE  
DES TRAVAILLEURS.**

Nettoyage Propreté

**LES ÉLECTIONS DES  
REPRÉSENTANTS  
DES SALARIÉS DES TPE EST  
LE SEUL MOYEN POUR LES  
TRAVAILLEURS D'AVOIR LA  
GARANTIE QUE LEURS  
INTÉRÊTS SERONT  
CORRECTEMENT  
DÉFENDUS »**

# TRÈS PETITES ENTREPRISES, TRÈS GRANDE ÉLECTION

## ÉDITO

**D**ans quelques semaines, près de 5 millions de salariés des Très Petites Entreprises (TPE) seront appelés à désigner une organisation syndicale qui portera leur voix. Dans ces entreprises de moins de 11 salariés, l'absence de représentation collective est frappante : pas de délégués syndicaux, pas de Comité Social et Economique (CSE), aucune instance pour défendre collectivement leurs intérêts.

Pourtant, la nécessité d'une organisation syndicale y est aussi cruciale que dans les moyennes et grandes entreprises, voire plus. Car les salariés des TPE sont souvent plus isolés face à leur employeur. Le lien de subordination qui caractérise toute relation de travail y est ressenti avec plus d'acuité, et lorsque les conditions de travail se dégradent, il devient essentiel d'avoir une aide juridique compétente. FORCE OUVRIÈRE est toujours présente pour ces salariés à travers nos structures locales et départementales, prêtes à intervenir.

Ces salariés sont également seuls pour négocier leurs salaires.

Rappelons ici que FORCE OUVRIÈRE, créatrice des conventions collectives nationales, agit à l'échelle des branches pour relever les salaires minima conventionnels. Dans plusieurs secteurs relevant de notre Fédération, les seules augmentations de salaires que reçoivent les salariés des TPE viennent de l'extension des accords nationaux, procédure par laquelle toutes les entreprises, avec ou sans présence syndicale, sont obligées d'appliquer la nouvelle grille salariale, renforçant l'importance de l'action syndicale dans ces TPE.



DANS LE CADRE DE CETTE  
ÉLECTION DES TPE, CHAQUE  
ADHÉRENT DEVIENT UN  
AMBASSADEUR  
FORCE OUVRIÈRE »

Les dernières élections dans les TPE ont malheureusement été marquées par une faible participation. C'est pourquoi, cette année, chaque vote comptera plus que jamais. Quelques voix seulement peuvent influer sur la représentativité de FORCE OUVRIÈRE au niveau national. Ce numéro du journal a donc été conçu comme un outil pour éclairer les salariés des branches les plus concernées par cette élection. Nos actions se prolongent aussi sur les réseaux sociaux pour atteindre ces mêmes salariés.

Toutefois, il ne faut pas oublier que cette élection est avant tout interprofessionnelle. L'enjeu dépasse les secteurs d'activité spécifiques. C'est une occasion unique de soutenir FORCE OUVRIÈRE dans toutes les branches, car chaque voix compte. Nous en appelons à la solidarité de chaque adhérent de la Fédération : en lien avec les structures locales, vous pouvez aider à mobiliser les salariés des TPE pour qu'ils votent massivement FO.

Dans une élection d'entreprise ou d'administration, les représentants syndicaux jouent souvent un rôle clé pour orienter le vote des salariés. Mais dans le cadre de cette élection des TPE, chaque adhérent devient un ambassadeur FORCE OUVRIÈRE. Ensemble, nous pouvons convaincre les salariés de TPE de faire le choix d'une organisation syndicale qui défend tous les travailleurs, sans distinction : FORCE OUVRIERE.



Zaïnil NIZARALY  
[znizaraly@feetsfo.fr](mailto:znizaraly@feetsfo.fr)

## COMBUSTIBLES

### Le secteur des combustibles et Force Ouvrière

Très peu connu, le secteur de négoce des combustibles est pourtant utilisé par nombre d'entre nous : il s'agit par exemple des chauffeurs livreurs de fuel et de pellets de bois, des manutentionnaires, des commerciaux de vente d'énergie "combustible", etc... et il comprend quelques 15 000 salariés de cette branche, dont 43 % sont salariés dans une très petite entreprise (moins de 11 salariés).

Cette branche est actuellement en plein virage : transition énergétique et volonté de suppression de certaines énergies fossiles, développement de l'électrique impactent directement les salariés du secteur avec un énorme enjeu de vision à moyen terme et de reconversion.

Cette branche est également une branche avec des formations particulières pour le transport de matières inflammables par exemple.

Avec de tels enjeux, les TPE sont d'autant plus fragiles. Et pourtant... Malgré le fait que 87 % des entreprises de la branche sont des TPE, les négociations de branche ne se font qu'en présence de représentants de grandes entreprises. Les seuls représentants des TPE au sein de la branche sont alors les représentants syndicaux ! Et ceci, alors que la majorité des sujets abordés concernent au premier chef les TPE (par exemple le salaire minimum, la classification et les augmentations mais aussi les formations). Dans cette branche en plein virage, ces sujets sont primordiaux.

Si des avancées ont pu être réalisées il y a deux ans pour revoir les minima par niveau de classification pour redonner un peu d'air et revoir le bas de grille, les négociations de l'année 2024 ont été plus compliquées. En effet, les employeurs de grosses entreprises ayant déjà négocié les salaires dans leurs instances, les négociations en branche ne sont qu'une contrainte supplémentaire pour eux. Pourtant, ces négociations ont un intérêt pour les TPE. Les employeurs se réfugient alors derrière la situation incertaine de la branche et sur la contrainte supplémentaire sur la masse salariale imposée par une augmentation.

Si ces arguments sont parfaitement entendables, ils oublient que la res-

source principale de leur entreprise est leurs employés et que le meilleur moyen de préparer l'avenir est de conserver une convention collective avantageuse. Car c'est bien là aussi le sujet... si le nombre de salariés de la branche diminue, les sirènes de réduction du nombre de conventions collectives reprennent du service. Et l'on sait ce qu'on perd mais pas ce qu'on gagne ! Surtout quand on est un petit pourcentage d'une grande convention collective.

Ainsi, la FEETS-FO se bat pour réfléchir à l'avenir de la branche, y compris en interpellant les pouvoirs publics et en réactivant l'outil de la formation pour les reconversions à venir.

Cela passe aussi par les salariés et leurs votes aux élections professionnelles des TPE qui auront lieu en fin d'année 2024, qui permettent :

- **de désigner les représentants syndicaux** qui seront ensuite chargés de défendre leurs intérêts dans les négociations de branche et au niveau national ;

- **de participer activement aux décisions** qui influencent directement les conditions de travail, en élisant des représentants qui partageront leurs préoccupations spécifiques avec les employeurs et les autorités compétentes.



**Malvina**

mcaubere@feetsfo.fr



## TRANSPORT FLUVIAL

### Transport fluvial : développer un secteur au cœur du développement durable

Dans le secteur du transport fluvial, ce qu'il est courant d'appeler la « branche professionnelle » joue un rôle essentiel dans la régulation des relations de travail et la défense des droits des salariés.

Lieu de négociations nationales entre organisations syndicales et patronales, la branche professionnelle fait vivre la convention collective, texte qui régit les droits spécifiques de toutes les catégories professionnelles du secteur, qu'ils soient navigants ou sédentaires.

Ce dernier se structure en deux grandes catégories : le transport de marchandises et celui de passagers, chacun ayant ses spécificités en termes de conditions de travail et de réglementation.

#### La convention collective : un cadre protecteur pour les salariés

La convention collective nationale de la navigation intérieure (IDCC 3229) est l'un des éléments centraux qui structurent le travail dans le transport fluvial. Elle s'applique à tous les salariés du secteur, qu'ils soient employés dans le transport de marchandises ou de passagers, et qu'ils occupent des postes de navigants (matelots, timoniers, capitaines) ou des postes sédentaires (agents administratifs, responsables techniques). Cette convention encadre plusieurs aspects du travail, notamment les classifications, les grilles salariales, les périodes d'essai, les conditions de travail, et les droits à congés.

Les rémunérations y sont définies selon l'ancienneté et le poste occupé, garantissant ainsi une progression salariale avec l'expérience. La convention collective prévoit également des primes spécifiques pour compenser certaines sujétions particulières, telles que le travail de nuit ou en horaires décalés, qui sont souvent la norme dans ce secteur. De plus, des indemnités sont prévues pour le licenciement et le départ à la retraite, offrant ainsi une sécurité aux travailleurs.

Cette convention est actualisée régulièrement à travers les négociations nationales, garantissant ainsi que les droits des salariés évoluent en fonction des réalités économiques et sociales du secteur.

#### Un secteur en mutation, mais toujours essentiel.

Le transport fluvial représente une alternative écologique et économique pour le transport de marchandises lourdes ou volumineuses, et il continue de jouer un rôle stratégique en France, notamment sur les grands fleuves comme la Seine et le Rhône. Dans le transport de passagers, le tourisme fluvial est également en plein essor, avec des croisières qui attirent chaque année des milliers de touristes en France. Ce secteur, bien qu'en expansion, reste souvent sous-estimé par rapport aux autres modes de transport, mais il emploie des milliers de personnes qui travaillent dans des conditions souvent exigeantes.

La modernisation des infrastructures fluviales et la transition écologique offrent cependant de nouvelles opportunités pour le secteur, et les négociations au sein de la branche professionnelle doivent s'adapter aux évolutions techniques et environnementales. Cela signifie également que les travailleurs du transport fluvial doivent pouvoir se former continuellement aux nouvelles technologies et aux réglementations en matière de sécurité et d'environnement.

#### L'implication de Force Ouvrière dans la défense des salariés du transport fluvial

Force Ouvrière (FO) est un acteur clé dans la défense des droits des salariés du transport fluvial. Syndicat indépendant, FO a toujours mis un point d'honneur à se battre pour l'amélioration des conditions de travail, tout en restant autonome par rapport aux partis politiques et aux employeurs. FO est particulièrement vigilant aux déréglementations ou flexibilisations du marché du travail qui pourraient affaiblir les acquis sociaux des salariés.

La stratégie nationale portuaire, organisée en axes fluvio-portuaires a pour ambition de développer le transport fluvial en France, en retard par rapport aux concurrents européens. Présente dans les instances économiques nationales FO réclame de façon urgente des moyens financiers à la hauteur pour favoriser l'essor du transport fluvial et augmenter

les trafics, pourvoyeurs d'emplois et de ressources financières propres à améliorer les conditions de travail.

Présent dans les principaux ports fluviaux et d'estuaire, FO développe des solidarités entre secteurs professionnels, pour permettre à chaque salariés de mieux défendre ses intérêts.

Historiquement structuré par un large réseau de Très Petites Entreprises, il est indispensable que l'évolution du secteur tienne compte de cette spécificité. Les droits des salariés des TPE doivent faire l'objet d'une attention particulière : rien ne justifie qu'ils soient à la traîne par rapport aux autres, que ce soit pour des raisons de concurrence économique ou dans le but de faciliter des opérations d'achat par les grosses entreprises du secteur.

C'est pourquoi la représentation dans la branche professionnelle des salariés des TPE est essentielle, que leur situation ne soit pas laissée aux seules préoccupations patronales.



**Etienne CASTILLO**  
ecastillo@feetsfo.fr



## NETTOYAGE PROPRETÉ

### Les enjeux pour les TPE dans le secteur du nettoyage : un secteur essentiel et pourtant fragile

**L**e secteur du nettoyage, omniprésent dans nos vies quotidiennes, englobe une multitude de lieux et de structures, allant des **centres commerciaux** aux **hôpitaux**, en passant par les **bureaux**, les **écoles**, ou encore les **hôtels et restaurants**. Dans chacun de ces lieux, les salariés du secteur de la propreté assurent des tâches indispensables au bon fonctionnement des espaces publics et privés. Pourtant, malgré ce rôle essentiel, les **conditions de travail dans le secteur du nettoyage** restent particulièrement précaires, notamment pour les salariés des **Très Petites Entreprises (TPE)**.

#### Un secteur caractérisé par la précarité

Les métiers du nettoyage sont connus pour leurs **bas salaires**, des contrats à **temps partiel**, des **horaires décalés** (souvent très tôt le matin ou très tard le soir), et un **rythme de travail intense**. La majorité des travailleurs dans ce secteur sont des femmes, qui doivent jongler entre plusieurs emplois pour joindre les deux bouts, tout en subissant les conséquences physiques et psychologiques d'horaires épuisants. L'absence de représentants du personnel dans les TPE aggrave encore ces conditions : les droits des salariés sont souvent bafoués, sans interlocuteur pour les défendre au sein de l'entreprise. Face à cette situation, **Force Ouvrière (FO)** se bat pour une amélioration des conditions de travail et une juste reconnaissance des employés de la propreté.

#### La convention collective de la propreté : un cadre essentiel pour les salariés des TPE

La **convention collective nationale des entreprises de propreté** constitue un socle essentiel pour les travailleurs du secteur, particulièrement pour ceux des **Très Petites Entreprises (TPE)**. Elle encadre de nombreux aspects du travail, en garantissant des **droits minimums** qui s'appliquent à tous les salariés du nettoyage, indépendamment de la taille de l'entreprise. Parmi ces droits, la convention collective fixe les **grilles salariales** en fonction des qualifications et de l'ancienneté, as-

sure une **protection contre les abus liés aux horaires décalés** (travail de nuit, week-ends), et garantit un **droit à la formation** professionnelle.

Force Ouvrière veille à ce que les spécificités de ces métiers, notamment les exigences liées à la pénibilité et aux horaires atypiques, soient prises en compte dans les négociations collectives.

#### Les revendications de Force Ouvrière pour les salariés du nettoyage

Force Ouvrière met en avant plusieurs revendications essentielles pour améliorer la situation des salariés du secteur de la propreté, et particulièrement dans les TPE :

- **la suppression du temps partiel imposé** : Le travail à temps partiel, souvent couplé à du **multi-emploi** (travailler pour plusieurs employeurs), n'est qu'une manière de contourner le **SMIC**, plongeant les salariés dans la précarité ;
- **la revalorisation des salaires** : FO revendique une révision de l'échelle salariale pour aligner les salaires sur le **coût de la vie** ;
- **un 13<sup>e</sup> mois garanti** : En remplacement de la prime de fin d'année, FO milite pour l'instauration d'un **13<sup>e</sup> mois**, garantissant ainsi une rémunération supplémentaire aux salariés ;
- **la reconnaissance des qualifications dans les classifications** : Les agents doivent être correctement intégrés dans les grilles de classification, avec des salaires correspondants à leurs

qualifications et à leurs années d'expérience ;

• **la lutte contre la privatisation** des services publics de nettoyage, afin d'éviter des dérives vers des prestations lucratives, au détriment des conditions de travail des salariés.

Face aux grandes entreprises du secteur qui se partagent l'essentiel du marché, les élections des représentants des salariés des TPE est le seul moyen pour les travailleurs d'avoir la garantie que leurs intérêts seront correctement défendus, en renforçant le poids des organisations syndicales dans la branche professionnelle.



Nadia JACQUOT  
njacquot@feetsfo.fr

**LES MÉTIERS DU NETTOYAGE SONT CONNUS POUR LEURS BAS SALAIRES, DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL, DES HORAIRES DÉCALÉS (SOUVENT TÔT LE MATIN OU TARD LE SOIR), ET UN RYTHME DE TRAVAIL INTENSE »**

## PORTS DE PLAISANCE

### Les Très Petites Entreprises (TPE) dans le secteur des ports de plaisance : un enjeu crucial pour les salariés

**L**e secteur des ports de plaisance est un pilier essentiel du tourisme côtier et fluvial en France. Il comprend la gestion des infrastructures portuaires destinées aux bateaux de plaisance, ainsi que des services connexes comme la maintenance, l'accueil des plaisanciers et la gestion environnementale des zones littorales.

Majoritairement composées de TPE, les structures qui opèrent dans ce secteur jouent un rôle clé dans le dynamisme local, en garantissant des services de proximité et en participant à la vitalité économique des régions côtières. Toutefois, les salariés de ces entreprises font face à des défis spécifiques, qui nécessitent une attention particulière en matière de régulation et de protection sociale.

#### Préservation d'une branche spécifique pour les salariés des ports de plaisance

L'un des principaux enjeux pour les salariés des ports de plaisance est la préservation d'une branche professionnelle spécifique. Il est crucial que ces travailleurs ne soient pas absorbés dans des conventions collectives qui ne correspondent pas à leurs métiers, comme cela a été proposé par le patronat.

En effet, une tentative de regrouper les salariés des ports de plaisance avec ceux des campings a été faite, menaçant de généraliser la précarité et niveler par le bas les acquis sociaux.

D'autant plus que nous sommes parvenus, dans les ports de plaisance, à négocier des revalorisations salariales à la hauteur de l'inflation subie ces dernières années.

Attention, si cette fusion a été mise en échec pour le moment grâce à la mobilisation de Force Ouvrière, seule la mobilisation des salariés de la branche permettra de la préserver sur le long terme.

#### L'enjeu des transferts publics-privés et reconnaissance des qualifications

De nombreux ports de plaisance sont encore gérés par des collectivités locales. Cependant, pour des raisons souvent économiques, de plus en plus de communes choisissent de confier l'exploitation de leur port à une entité de statut privé. Dans cette situation, les intérêts des travailleurs doivent être défendus, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de leurs qualifications et leur intégration adaptée dans la grille de classifications.

Lors de situations défendues par FO, les salariés ont gagné plusieurs centaines d'euros par mois après avoir été correctement reclassés !

#### Un développement durable et vertueux, au profit des salariés

Le secteur des ports de plaisance est en pleine expansion, confronté à une forte demande en matière de tourisme nautique et de services maritimes.

Pour que ce développement soit bénéfique à long terme, il est essentiel qu'il se fasse de manière durable. Cela signifie veiller à l'impact environnemental des ports, mais aussi s'assurer que les bénéfices générés par cette croissance soient justement redistribués aux salariés. Les profits du secteur ne doivent pas simplement servir les ambitions politiques des communes qui perçoivent des redevances, mais contribuer à améliorer les conditions de travail et les rémunérations des employés, notamment dans les TPE.

#### Lutte contre la privatisation des ports et dérive vers des prestations de luxe

La tentation de céder ces infrastructures à des entreprises privées pour les transformer en lieux de prestations de luxe est un danger pour les emplois et pour la mission de service public que ces ports doivent maintenir.

Les ports de plaisance ne doivent pas être détournés de leur vocation, au profit d'investisseurs qui n'y voient que du foncier très rentable. Force Ouvrière s'est positionnée contre cette tendance, plaident pour que les ports de plaisance restent accessibles et continuent à offrir des emplois locaux stables et des conditions de travail dignes pour les employés.

#### Conclusion

Le secteur des ports de plaisance, largement structuré autour des TPE, est confronté à des enjeux importants pour l'avenir des salariés. Qu'il s'agisse de préserver une branche spécifique, de garantir une juste reconnaissance des compétences lors des transferts publics-privés, ou encore de veiller à ce que le développement économique profite à tous, Force Ouvrière reste un acteur incontournable de la défense des droits des travailleurs.



Etienne CASTILLO  
ecastillo@feetsfo.fr



## BLANCHISSERIE

### FO et les intérêts des Salariés des Très Petites Entreprises (TPE) dans le Secteur de la Blanchisserie

**L**e secteur de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie (IDCC 2002) concerne environ 36 680 salariés.

La convention collective joue un rôle crucial dans la protection et l'amélioration des conditions de travail, notamment pour les salariés des Très Petites Entreprises (TPE), un groupe souvent vulnérable aux abus ou aux méconnaissances de leurs droits.

#### La Convention Collective des Métiers de la Blanchisserie

La convention collective encadre les relations de travail : elle définit les salaires, les classifications des emplois, la durée du travail, et les modalités de rémunération des heures supplémentaires. Parmi les avantages que cette convention assure :

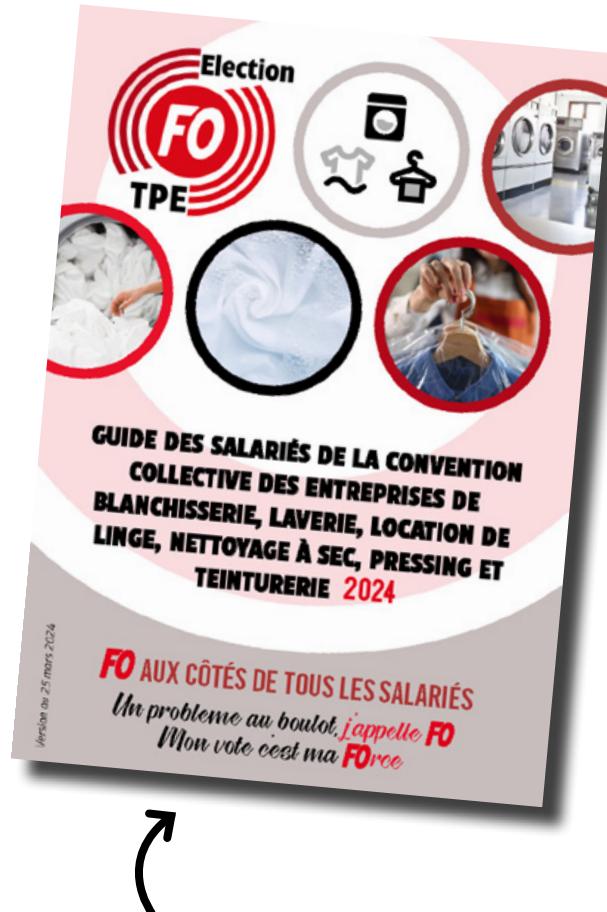
- des grilles de salaires clairement définies, garantissant un salaire minimum basé sur l'expérience et les qualifications des salariés ;
- des dispositions spécifiques sur la durée du travail, y compris la gestion des heures supplémentaires, permettant un cadre plus flexible et équitable pour les employés à temps plein et partiel ;
- la protection contre la précarité à travers des modalités d'organisation du temps de travail, comme le temps partiel modulé et le repos compensatoire en cas de dépassement des heures prévues.

Cette convention est un outil indispensable pour les salariés de ce secteur, leur offrant une base solide pour défendre leurs droits. Cependant, il reste essentiel pour ces derniers d'être informés de ces protections afin de s'assurer qu'elles sont bien appliquées par leurs employeurs.

#### L'importance de Force Ouvrière pour les Salariés des TPE

Le syndicat Force Ouvrière (FO), et en particulier la Fédération Equipment Environnement Transport Services (FEETS-FO), est un acteur essentiel pour la défense des salariés du secteur. Les salariés des TPE, souvent isolés et sans représentation syndicale sur leur lieu de travail, bénéficient particulièrement de l'action de FO :

- **l'information et la défense des droits** : Le \*Guide des Salariés\*



de FO est un document de référence pour les salariés du secteur, détaillant leurs droits en matière de salaires, d'horaires de travail, de congés et d'évolution professionnelle ;

**la montée en compétences** : En partenariat avec les instances de formation, FO milite pour l'amélioration des qualifications des salariés dans le secteur, qui subit actuellement des transformations importantes dues aux évolutions technologiques et environnementales, en particulier le changement vestimentaire lié au télétravail et la concurrence des applications mobiles proposant le pressing à domicile. Dans une période de grand virage pour la profession, FO revendique l'accompagnement et la montée en compétence des salariés ;

**la négociation collective** : Des accords sont conclus régulièrement pour améliorer les conditions de travail (qui sont particulières pour ce secteur), de salaire, et de sécurité des employés

des TPE, souvent confrontés à des employeurs ayant moins de moyens et d'organisation que les grandes entreprises...



Nadia JACQUOT  
njacquot@feetsfo.fr



## DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION.

### Le rôle indispensable de Force Ouvrière pour les salariés des TPE dans le secteur de la désinfection, désinsectisation, dératisation

**F**orce Ouvrière joue un rôle crucial pour les salariés des très petites entreprises (TPE) dans le secteur de la désinfection, désinsectisation et dératisation. En tant que syndicat, elle défend les droits des travailleurs, veille à l'amélioration de leurs conditions de travail et s'assure qu'ils bénéficient d'une protection adéquate.

Dans un secteur où les employés peuvent souvent se sentir isolés en raison de la taille de leur entreprise, Force Ouvrière offre un soutien essentiel. Elle permet aux salariés de se regrouper pour faire entendre leur voix, que ce soit en matière de salaires, de sécurité au travail ou de reconnaissance de leur expertise. De plus, le syndicat s'engage à sensibiliser les employeurs sur l'importance de respecter les normes de santé et de sécurité, ce qui est particulièrement pertinent dans des métiers où les risques peuvent être élevés.

**Force Ouvrière est, de fait, l'allié précieux pour les salariés des TPE dans ce secteur, leur offrant une plateforme pour défendre leurs intérêts et améliorer leur quotidien professionnel.**

### Une convention collective adaptée aux besoins des salariés

Une convention collective adaptée aux besoins des salariés est essentielle pour garantir des conditions de travail justes et équitables. Elle doit prendre en compte les spécificités du secteur, comme celui de la désinfection, désinsectisation et dératisation, où les enjeux de sécurité, de santé et de reconnaissance professionnelle sont particulièrement importants.

Cette convention inclut des dispositions sur **les salaires, les horaires de travail, la formation, la sécurité au travail, les congés et les absences, les droits syndicaux**.

### Force Ouvrière agit, en lien avec les salariés du secteur, afin de :

- d'obtenir une rémunération juste et compétitive, tenant compte des compétences et de l'expérience des salariés ;
- de garantir un équilibre entre

vie professionnelle et vie personnelle ;

- de promouvoir l'accès à des formations continues pour permettre aux salariés de se perfectionner et de s'adapter aux évolutions des techniques et des réglementations ;
- d'établir des normes strictes pour protéger les travailleurs des risques liés à l'utilisation de produits chimiques et à d'autres dangers inhérents à leur métier ;
- de prévoir des dispositions claires concernant les congés payés, les congés maladie et d'autres types d'absences, pour assurer le bien-être des salariés ;
- de garantir aux salariés le droit de s'organiser et de se syndiquer, afin qu'ils puissent défendre collectivement leurs intérêts.

En somme, une convention collective bien conçue doit être le reflet des besoins et des attentes des salariés, leur offrant ainsi un cadre de travail sécurisé et épanouissant. Le rôle de l'organisation syndicale Force Ouvrière est donc essentiel pour porter vos attentes et vos revendications.

### Le combat de Force Ouvrière pour des rémunérations justes

Le combat de Force Ouvrière pour des rémunérations justes est un aspect fondamental de son engagement en faveur des droits des travailleurs. Le syndicat s'efforce de garantir que tous les salariés, y compris ceux des secteurs souvent négligés comme les TPE de désinfection, désinsectisation et dératisation, reçoivent une rémunération équitable qui reflète leur travail et leur expertise.

Voici quelques points clés de ce combat : les négociations collectives auxquelles Force Ouvrière participe activement avec les employeurs pour établir des grilles salariales justes et transparentes, la lutte contre les inégalités salariales, notamment celles basées sur le genre, l'âge ou l'ancienneté.

### Un syndicat de proximité et d'expertise pour un secteur fragile

Un syndicat de proximité et d'expertise est essentiel pour soutenir les travailleurs d'un secteur fragile, comme celui de la désinfection, désinsectisation et dératisation. Dans ce contexte, Force Ouvrière se positionne comme un acteur clé, offrant à la fois un soutien local et une connaissance approfondie des enjeux spécifiques auxquels font face les salariés :

**Écoute et accompagnement en étant présent sur le terrain, réactivité, mobilisation locale, connaissance du secteur, formation et sensibilisation.**

### FO s'engage pour les salariés du secteur de la désinfection, désinsectisation et dératisation

L'engagement de Force Ouvrière pour les salariés du secteur de la désinfection, désinsectisation et dératisation est un gage de protection et de valorisation du travail des salariés du secteur. Grâce à ses actions, le syndicat contribue à améliorer la qualité de vie professionnelle des travailleurs et à renforcer leur reconnaissance dans un secteur souvent méconnu.



Laurent  
llefloch@feetsfo.fr



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Pêche Professionnelle : un secteur-clef du développement durable pourtant malmené

**L**e secteur de la **pêche professionnelle**, pilier économique et social dans de nombreuses régions françaises, est aujourd'hui confronté à des défis majeurs. En plus des difficultés liées à la gestion des ressources halieutiques et des restrictions de pêche imposées par les régulations européennes et nationales, les travailleurs de la mer subissent une précarité croissante du fait de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Pourtant, en répondant aux besoins alimentaires essentiels de la population, avec des produits naturels et des emplois locaux, la pêche professionnelle locale est une composante incontournable du développement durable de nos territoires.

### Force Ouvrière et la défense des pêcheurs

En avril 2024, des pêcheurs de **Lorient** et des ports avoisinants ont décidé de se regrouper sous la bannière de **Force Ouvrière (FO)** en créant le syndicat **FO des Travailleurs de la Mer**. Leur objectif est clair : **défendre la filière pêche**, s'opposer à toute nouvelle fermeture ou restriction disproportionnée de la pêche dans des zones sensibles comme le **Golfe de Gascogne**, et **améliorer la protection sociale des pêcheurs**. Cette mobilisation reflète l'importance de la représentation syndicale pour faire face à des conditions de travail de plus en plus difficiles et protéger les droits des travailleurs de la mer.

### Un secteur en danger : la nécessité de voter FO

Avec un écosystème économique composé de Très Petites Entreprises, le secteur de la pêche est mal représenté auprès des instances nationales ne bénéficiant pas toujours des mêmes protections que les grandes entreprises. C'est pourquoi il est essentiel que les intérêts des pêcheurs puissent être portés par les organisations syndicales dans toutes les commissions nationales du secteur maritime, auxquelles FO participe. Depuis de nombreuses années, FO s'investit sur le secteur avec les ambitions suivantes :

- **s'opposer aux fermetures de zones de pêche drastiques** décidées par opportunisme politi-

tique et sans considération pour les enjeux sociaux de la filière ;

- **améliorer les conditions de travail et de sécurité en mer**, tout en garantissant une juste reconnaissance des métiers de la mer au travers de grilles salariales adaptées ;
- **revaloriser les salaires** face à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, en particulier pour les pêcheurs qui travaillent dans des conditions extrêmes ;
- **défendre et renforcer l'ENIM**, en prenant en compte la spécificité des risques et des difficultés des pêcheurs en améliorant notamment l'indemnisation des accidents du travail et le niveau des pensions.

### La voix des pêcheurs à travers FO

FO est le syndicat qui s'efforce de faire remonter les préoccupations des pêcheurs, souvent oubliés dans les grandes discussions nationales. Ainsi, en lien avec les syndicats locaux, FO représente les pêcheurs dans les instances comme le Conseil d'Administration de l'ENIM, le Conseil National de la Mer et des Littoraux ou encore le Conseil Supérieur des Gens de Mer, qui traite de la santé des marins et notamment à la pêche, secteur le plus dangereux en France à ce jour.



Étienne CASTILLO  
ecastillo@feetsfo.fr



## PÊCHE DE LOISIR

### Le rôle indispensable de Force Ouvrière pour les salariés des TPE dans le secteur de la pêche de loisir et des associations de protection des milieux aquatiques

**L**e secteur de la pêche de loisir et des associations de protection des milieux aquatiques repose principalement sur un tissu de **Très Petites Entreprises (TPE)** et d'associations. Historiquement, ces structures étaient protégées par une **convention collective nationale spécifique**, garantissant aux salariés des droits adaptés à leur travail. Cette convention régulait les conditions de travail, les salaires, ainsi que la protection sociale des travailleurs. Cependant, depuis la fusion de cette branche avec celle des **familles rurales**, ces garanties doivent être réévaluées et adaptées dans le cadre de la nouvelle **convention collective ECLAT** (anciennement appelée Animation). Cette transition soulève des inquiétudes pour les salariés, qui risquent de perdre des acquis spécifiques à leur secteur. **Force Ouvrière (FO)** a été en première ligne dans la défense de ces spécificités afin d'éviter que les droits des travailleurs ne soient dilués dans un cadre trop général.

#### Une convention collective adaptée aux besoins des salariés

La **convention collective nationale** est un outil essentiel pour protéger les travailleurs d'un secteur spécifique. Elle est le fruit de négociations entre les syndicats, comme **FO**, et les représentants des employeurs, et régit plusieurs aspects du travail : les **grilles salariales**, les **conditions de travail**, les **horaires**, les **congés**, la protection sociale, la prévoyance, la formation professionnelles ainsi que les **indemnités de licenciement**. Dans le secteur de la pêche de loisir et des associations de protection des milieux aquatiques, il est crucial que cette convention prenne en compte les spécificités de ces métiers, souvent marqués par des contraintes environnementales et une grande variabilité saisonnière. En participant aux négociations dans le cadre de la branche fusionnée, **FO** s'assure que les caractéristiques uniques de ce secteur ne soient pas négligées et que les travailleurs bénéficient toujours de conditions de travail équitables.

#### Le combat de Force Ouvrière pour des rémunérations justes

Dans de nombreuses **associations** et **TPE** du secteur, le **salaire minimum de branche** est souvent considéré comme un maximum, empêchant les salariés de bénéficier d'une progression salariale adaptée à leur expérience et à leurs responsabilités. Cette situation nuit à la **reconnaissance du travail** des salariés, en particulier dans des métiers aussi spécialisés que ceux liés à la protection des milieux aquatiques. **FO** se bat pour que ces professionnels soient justement rémunérés, en revendiquant des **revalorisations salariales** qui prennent en compte le **coût de la vie**, notamment dans un contexte de forte inflation. La grille des salaires doit être ajustée pour refléter les compétences spécifiques des travailleurs de ce secteur, et ce combat est au cœur de l'action syndicale de **FO**.

#### Un syndicat de proximité et d'expertise pour un secteur fragile

**Force Ouvrière**, grâce à ses militants de terrain et à ses **experts en droit du travail**, est particulièrement attentive aux spécificités des secteurs comme la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques. En participant aux **négociations de branche**, **FO** garantit que ces métiers, souvent marqués par des conditions de travail difficiles (travail en extérieur, contraintes liées aux saisons et aux exigences environnementales), soient reconnus et protégés. Les discussions actuelles portent notamment sur l'harmonisation des accords de branche concernant le **temps de travail** et les **conditions de rémunération**. **FO** s'efforce d'assurer que les conditions de travail restent décentes et que les salariés ne voient pas leurs droits diminués à cause des fusions avec d'autres branches moins spécialisées.



#### FO s'engage pour les salariés des fédérations de pêche et associations environnementales

Pour **FO**, il est crucial que les salariés des **fédérations de pêche** et des **associations de protection des milieux aquatiques** ne se retrouvent pas cantonnés à des salaires minimaux. Le syndicat exige que les **grilles salariales** soient régulièrement révisées et ajustées aux réalités économiques et aux qualifications des employés. Dans un secteur qui souffre de précarité, notamment à cause des **contrats à temps partiel** et des emplois saisonniers, **FO** continue de se battre pour garantir une **juste reconnaissance des compétences** et un **salaire digne** pour l'ensemble des travailleurs.

Grâce à son engagement constant, **Force Ouvrière** reste le garant d'une protection solide pour les salariés du secteur de la pêche de loisir et des associations de protection des milieux aquatiques, en s'assurant que leurs compétences et leur travail soient valorisés à leur juste valeur dans le cadre des nouvelles négociations de branche.



Zaïnil NIZARALY  
znizaraly@feetsfo.fr

## LE DESSIN DU MOIS



# Le Groupe VYV vous propose son Book Sécu 2024

Depuis plusieurs années, de nombreuses réformes impactent notre modèle de protection sociale avec des dispositifs tels que la protection universelle maladie, l'adossement du régime social des indépendants au régime général, l'évolution de la télémédecine, le 100 % santé ou encore les lois de financement de la Sécurité sociale annuelles de plus en plus prégnantes.

Structuré autour d'un équilibre entre la Sécurité sociale et les organismes complémentaires d'assurance maladie, notre système de protection sociale garantit un large accès aux soins pour la population française.

Le Groupe VYV, grâce à ses différents savoir-faire, complète ce dispositif en développant chaque jour des solutions concrètes pour ses assurés, entreprises comme particuliers.

Dans ce contexte d'évolutions permanentes, nous souhaitons vous donner accès au Book Sécu, document de référence sur le fonctionnement de la Sécurité sociale. **Cet outil, mis à jour pour 2024, prend en compte les dernières évolutions réglementaires et s'est également enrichi de nouveaux thèmes.**

## Retrouvez les essentiels de la Sécurité sociale à travers 7 chapitres:

- l'origine et l'organisation des régimes de Sécurité sociale ;
- l'Assurance maladie ;
- l'arrêt maladie ;
- l'assurance maternité-paternité ;
- les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- l'assurance invalidité ;
- l'assurance liée au décès.



Pour plus d'informations, contactez-nous:  
[expertise.reglementaire.sante.prevoyance@groupe-vyv.fr](mailto:expertise.reglementaire.sante.prevoyance@groupe-vyv.fr)



Accédez au  
Book Sécu 2024  
en ligne



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE  
**vyv**

Pour une santé  
accessible à tous

0546-0624

Groupe VYV Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832,  
n° LEI 989500ED6RLL14UF62, DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication - Gefylnagras.

